

Annexe 3 – Critères de sélection des dispositions à évaluer lors des audits de surveillance COP/LGMS

CRITÈRES DE SÉLECTION DES DISPOSITIONS À ÉVALUER LORS DES AUDITS DE SURVEILLANCE COP/LGMS

Pour les normes COP/LGMS, l'organisme de certification doit effectuer un audit de surveillance des membres certifiés (voir la section 22, Surveillance Audit Format And Scope [Format et périmètre de l'audit de surveillance], du document Exigences relatives aux processus de certification RJC). Cet audit a pour but d'évaluer le maintien de la conformité aux dispositions critiques ou s'effectue lorsqu'il existe des risques connus de non-conformité en raison des activités ou de la localisation géographique des entités ou installations, conformément aux critères ci-dessous, indépendamment de l'existence ou non de, et en plus de, toute non-conformité mineure avec des actions correctives mises en œuvre à évaluer. Veuillez noter que les activités se rapportent aux entités ou installations concernées et non au forum auquel le membre est rattaché.

TABLEAU A3.1. CRITÈRES DE SÉLECTION DES DISPOSITIONS À ÉVALUER LORS DES AUDITS DE SURVEILLANCE COP/LGMS

ACTIVITÉS DES ENTITÉS/ INSTALLATIONS	RÉFÉRENCE			DISPOSITION	CONSIGNE AUX AUDITEURS
	COP 2019	COP 2024	LGMS 2025		
Toutes	1	1	1	Conformité juridique	Passer en revue tout changement intervenu depuis le dernier audit.
	3	3	3	Établissement de rapports	Vérifier que les rapports ont été faits et rendus disponibles publiquement.
	6	6	6	Droits humains	Passer en revue toutes les modifications apportées aux politiques en réponse à l'activité internationale et à de nouvelles informations, ainsi que l'activité par rapport aux procédures et mesures prises si des problèmes ont été soulevés. Passer en revue les griefs et allégations dans le domaine public et la manière dont ils sont traités.
	7	7	7	Devoir de diligence pour l'approvisionnement responsable, y compris en provenance des zones de conflit ou à haut risque	Passer en revue toutes les modifications apportées aux politiques en réponse à l'activité internationale, à des modifications de la chaîne d'approvisionnement et au devoir de diligence exercé, ainsi qu'aux mises à jour des évaluations des risques.
	12	12	10	Connaître sa contrepartie (KYC) : blanchiment d'argent et financement du terrorisme	Passer en revue toutes les modifications apportées aux politiques, aux questionnaires, à la mise en œuvre, etc. Confirmer que le processus est activement utilisé pour toute nouvelle contrepartie.
	14	14	12	Déclarations	Passer en revue toutes les modifications apportées aux déclarations existantes concernées ou toute nouvelle attestation.

Annexe 3 – Critères de sélection des dispositions à évaluer lors des audits de surveillance COP/LGMS

ACTIVITÉS DES ENTITÉS/ INSTALLATIONS	RÉFÉRENCE			DISPOSITION	CONSIGNE AUX AUDITEURS
	COP 2019	COP 2024	LGMS 2025		
Dans le cas du négocié de diamants, inclure également :	29	30	28	Système de certification du Processus de Kimberley et Système de garanties du Conseil mondial du diamant	Sélectionner un échantillon de documents et de rapports de concordance.
Dans le cas de l'exploitation minière, inclure également :	33	34	S.O.	Peuples autochtones et consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)	Passer en revue toutes les modifications apportées aux politiques et discuter des activités de sensibilisation et de communication menées depuis le dernier audit.
	38	39	S.O.	Biodiversité	Vérifier si des griefs ou des problèmes ont été soulevés depuis le dernier audit.
	39	40	S.O.	Résidus miniers	Vérifier si des griefs ou des problèmes ont été soulevés depuis le dernier audit.
Dans le cas de l'exploitation minière/de la production de matériaux en laboratoire/ de l'affinage/de la taille et du polissage/de la fabrication d'articles de bijouterie– joaillerie et d'horlogerie, inclure également :	16	16	14	Heures de travail	Passer en revue un échantillon simple de deux mois d'enregistrements d'heures de travail depuis l'audit de certification et un échantillon simple d'enregistrements individuels.
	17	17	15	Rémunération	Passer en revue un échantillon simple de deux mois d'enregistrements d'heures de travail depuis l'audit de certification et un échantillon simple d'enregistrements individuels.
	18	18	16	Harcèlement, discipline, procédures de gestion des griefs et non-représailles	Passer en revue tous les griefs signalés, leurs examens et conclusions depuis le dernier audit et examiner un échantillon de procédures disciplinaires pour la même période.
	19	19	17	Travail des enfants	Contrôler un échantillon de personnes embauchées depuis l'audit de certification ; sélectionner un échantillon de dossiers de jeunes travailleurs pour s'assurer que les heures de travail et les contrôles de santé sont conformes aux exigences légales.
	20	20	18	Travail forcé	Contrôler un échantillon de contrats de personnes embauchées depuis l'audit de certification ; sélectionner un échantillon de dossiers de personnes ayant quitté l'entreprise depuis le dernier audit pour vérifier la possibilité de quitter son emploi et la conformité aux exigences légales.

Annexe 3 – Critères de sélection des dispositions à évaluer lors des audits de surveillance COP/LGMS

ACTIVITÉS DES ENTITÉS/ INSTALLATIONS	RÉFÉRENCE			CONSIGNE AUX AUDITEURS
	COP 2019	COP 2024	LGMS 2025	
Dans le cas de l'exploitation minière/de la production de matériaux en laboratoire/de l'affinage/de la taille et du polissage/de la fabrication d'articles de bijouterie-joaillerie et d'horlogerie/de laboratoires, inclure également :	23	24	22	Santé et sécurité
	25	26	24	Substances dangereuses
	26	27	25	Déchets et émissions

